

## **AUTOUR DES AFFICHES TEXTE DE LA SELECTION EN COURS**

### **LES AFFICHES ET LA GUERRE : QUI EST LA VICTIME ?**

La mobilisation des hommes durant la Première Guerre Mondiale contraint l'industrie. Les premières affiches des Sociétés nationales de la Croix-Rouge au sujet de conflits représentent une victime qui est aussi actrice du conflit : le soldat. Héros familial et viril, défenseur de la patrie (1), il est souvent associé à une figure féminine traditionnelle, maternelle, voire religieuse, de la Croix-Rouge (2,3,4). L'objectif est de susciter la compassion envers le soldat qui se bat pour défendre la patrie. Le don à la Croix-Rouge revient ainsi à un geste patriotique.

La défense des intérêts patriotiques perdure sur les affiches des Sociétés nationales (5,6) jusque durant la Deuxième Guerre mondiale. De son côté, le Comité International de la Croix-Rouge, dont la vocation d'assistance est internationale et dont les objectifs sont détachés de toute considération patriotique, retire, au sortir de la Première Guerre mondiale, un sentiment d'échec en ce qui concerne la défense des populations civiles. Il s'efforce donc, durant l'Entre-deux-Guerres, de faire signer aux Etats une Convention concernant ces populations, sans succès. Durant la Deuxième Guerre mondiale, le CICR se retrouve démuné, en termes de moyens d'action, pour les protéger. L'affiche du CICR (7) témoigne de cette préoccupation.

Après la Deuxième Guerre mondiale, les terrains des conflits armés sont plus éloignés de l'Europe occidentale. Le discours patriotique et la figure du héros-soldat disparaissent des affiches. Le constat fait des très nombreux victimes civiles tuées durant les deux Guerres mondiales contribue à les mettre au premier plan des affiches, surtout sous la représentation d'un enfant. Autant sur les affiches des Sociétés nationales (9) que dans les campagnes internationales du CICR (8,10), l'enfant, qui concentre symboliquement les notions d'innocence et de pureté, devient alors figure de la victime absolue. La Convention sur les droits de l'enfant, ratifiée en 1989, participe de l'évolution récente de cette perception des victimes, qui perdent un peu de leur statut de martyr (8 et 9) et acquièrent le droit et les moyens juridiques de se défendre (10).

## **AUTOUR DES AFFICHES PISTES PEDAGOGIQUES**

### **AFFICHES ET GUERRE : QUI EST LA VICTIME ?**

Du 1<sup>er</sup> octobre 2009 au 1<sup>er</sup> février 2010

Afin d'aborder le sujet avec les élèves, nous vous proposons une grille d'analyse de ces documents.

#### **1. Identifier les personnages et le contexte :**

- Observer toutes les affiches : quel est le personnage qui apparaît ?
- Décrire les personnages.
- Décrire l'environnement et les situations.

#### **2. La représentation du héros-soldat comme victime, affiches 1-4 :**

- Comment est représenté le soldat (en forme, malade, blessé, fort, faible) ?
- Quel est le rôle de la femme qui l'accompagne sur les affiches 2, 3, 4 ?
- Que fait-elle ?
- Sur l'affiche 2 : dans quelle situation se trouve le soldat blessé ?
- A votre avis, quel est le but de ces affiches (s'aider en lisant les slogans) ?

#### **3. Deuxième Guerre mondiale, le CICR et les victimes civiles, affiches 5-7 :**

- Comparer les affiches 5 et 6 avec l'affiche 7 : quelles sont les différences ?
- L'affiche 7 provoque-t-elle une émotion ou un sentiment différent des précédentes ?
- Qui veut-on secourir dans les affiches 5,6 et 7 ?
- Qui « vient au secours » sur l'affiche 7 ?
- En comparaison avec l'affiche 6, par exemple, est-il question de patriotisme sur l'affiche 7 ?

#### **4. De l'après-guerre à nos jours, l'enfant comme victime absolue, affiches 8-10 :**

- Quel personnage apparaît sur les affiches 8, 9, 10 ?
- Quels sont les besoins des personnages des affiches 8 et 9 ?
- Quels sentiments avez-vous en les regardant ?
- Sur l'affiche 10 : comparez les personnages mais aussi la manière dont ils sont représentés (le graphisme, les couleurs).
- Comparez également les slogans des affiches.

#### **5. L'image du soldat :**

- Observez encore une fois toutes les affiches, l'image du soldat se modifie-t-elle et, si oui, en quoi ?

#### **Pour aller plus loin :**

Poursuivez votre analyse avec l'activité : « L'affiche et les Droits de l'enfant », également disponible sur le site [www.micr.org](http://www.micr.org)